

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE RIEUTORT DE RANDON

Séance du 14 octobre 2014

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 08/10/2014

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Présents : Patrice SAINT-LEGER, Michel MOLLING, Gisèle GERBAL, Michel BONNAL, Francis TUZET, Nadine LAURAIRE, Gérard CRUVELIER, Arnaud PONS, Sophie JANVIER, Pascal MURET, Evelyne SEZILLE, Jean-Paul SARTRE

Représentés:

Excusés: Jean-Claude DELMAS, Jean-Pierre JALBERT, Florence COULLAUD

Absents:

Secrétaire de séance: Sophie JANVIER

Objet: Aménagement de la forêt sectionale de la Brugère
DE_2014_057

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la Forêt sectionale de La Brugère pour la période 2015-2034 que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le projet qui lui a été présenté. Il charge l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions du nouvel article D212-6 du Code Forestier et en vertu de l'article L122-6 du nouveau Code Forestier.

Pour copie conforme,
Le Maire

Patrice SAINT-LEGER

